



AGROLA

C'EST L'ENERGIE.
C'EST L'AVENIR.

Changez de fournisseur d'électricité maintenant!

Votre entreprise utilise plus de 100 MWh (100'000 kWh) d'électricité par an? Vous pouvez donc choisir librement votre fournisseur d'énergie.

Profitez des produits de l'électricité offerts par AGROLA, dans toute la Suisse.

[agrola.ch](https://www.agrola.ch)

Produits de l'électricité: l'offre d'AGROLA

Renouvelable Suisse

100% d'énergie renouvelable – majoritairement d'origine suisse. Prix sur demande, approvisionnement complet jusqu'à 3 ans.



Renouvelable Europe

100% d'énergie renouvelable – principalement en provenance d'Europe. Prix sur demande, approvisionnement complet jusqu'à 3 ans.



Budget

Majoritairement de l'énergie nucléaire – complétée par d'autres qualités. Prix sur demande, approvisionnement complet jusqu'à 3 ans.



AGROLA veut réduire la dépendance envers les énergies fossiles. Elle souhaite aider les agriculteurs à vendre leur énergie photovoltaïque à AGROLA et à des tiers. Cette énergie permet à AGROLA de boucler la chaîne de valeur. Tous les produits d'électricité AGROLA comprennent la part courant au bénéfice de mesures d'encouragement (RPC).

Qui peut changer de fournisseur d'électricité ?

En tant qu'entreprise consommant plus de 100 MWh (100'000 kWh) par an, vous avez la possibilité de choisir votre fournisseur d'énergie. Vous pouvez donc utiliser les produits de l'électricité AGROLA dans toute la Suisse.

Que coûte un changement de fournisseur ?

Nous vous facturons votre énergie dès le début de la fourniture de courant AGROLA. Votre gestionnaire de réseau vous adressera sa facture habituelle pour l'utilisation du réseau.

Vous ne ressentez rien du changement !

Nous exécutons pour vous toutes les formalités liées au changement de fournisseur. Dès réception de votre contrat signé, nous demandons l'accès au réseau, auprès de votre gestionnaire de réseau de distribution. Le changement est terminé dès l'accord obtenu. Vous recevez alors en retour, pour confirmation, votre contrat contresigné par nous.

Vous ne ressentez rien du changement – le courant continue de circuler normalement, mais à bien meilleur coût.

La sécurité d'approvisionnement est garantie.

Chez AGROLA aussi, votre approvisionnement électrique est totalement garanti. La livraison de l'électricité reste de la compétence du gestionnaire de réseau. En cas de panne, votre gestionnaire de réseau est à votre disposition sur place, comme avant. Si vous avez des questions, nous vous offrons volontiers notre aide.

Le gestionnaire de réseau est légalement responsable du bon fonctionnement du réseau électrique; le fournisseur de courant répond de la livraison du courant. Le gestionnaire de réseau et le fournisseur d'électricité sont souvent identiques, notamment lorsqu'il s'agit d'un service public. Vous pouvez sans autre choisir un fournisseur d'électricité ne disposant pas lui-même d'un réseau de distribution.

AGROLA – Aussi votre partenaire électricité

Si vous êtes intéressé, vous prenez contact avec nous pour un conseil personnalisé.

Felix Bitterli, Account Manager électricité
Tél. 058 433 71 40 | electricite@agrola.ch

Vous trouverez d'autres informations concernant l'électricité AGROLA sur notre site Internet.

Retrouvez-nous également sur les médias sociaux!

 [agrola.ag](https://www.facebook.com/agrola.ag) |  [agrolaag](https://www.linkedin.com/company/agrolaag) |  [agrola_ag](https://www.instagram.com/agrola_ag)